

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

COMMUNIQUÉS DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

FERMETURE DE LA DÉLÉGATION DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE À PRAGUE

Genève, le 30 mai 1950.

Le nombre des victimes directes ou indirectes de la guerre auxquelles le Comité international de la Croix-Rouge prêtait depuis cinq ans son assistance en Tchécoslovaquie ayant progressivement et très sensiblement diminué, il est apparu possible de remettre les affaires en cours à la Croix-Rouge tchécoslovaque qui s'est déclarée prête à les poursuivre désormais. Aussi, à partir du 1^{er} juin, la délégation du CICR à Prague a-t-elle procédé à sa liquidation, la Croix-Rouge nationale assumant dès lors, en liaison avec les services techniques du Comité international de la Croix-Rouge à Genève, la charge des activités secourables encore nécessaires.

EN MARGE DES ÉVÉNEMENTS DU PROCHE-ORIENT

Genève, le 14 juin 1950

La transmission à l'ONU de l'action de secours du Commissariat du Comité international de la Croix-Rouge en faveur des réfugiés de Palestine n'a pas mis fin à l'activité du Comité international dans le Proche-Orient.

La situation s'est grandement améliorée depuis la signature des armistices arabo-israéliens ; elle reste cependant confuse à certains égards : la ligne de démarcation entre le territoire israélien et la zone arabe de Palestine est gardée militairement de part et d'autre ; il est difficile de la franchir, comme il est malaisé de circuler à Jérusalem même, la « vieille ville » étant soumise au contrôle des forces jordaniennes, la ville nouvelle à celui des Israéliens.

COMITÉ INTERNATIONAL

De ce fait, il subsiste quelques problèmes d'ordre humanitaire dont la solution n'est possible que par l'intervention d'un intermédiaire neutre reconnu et admis par toutes les parties. Le Comité international de la Croix-Rouge maintient donc trois délégués en fonction au Proche-Orient ; deux d'entre eux sont accrédités auprès des Etats arabes, l'un auprès d'Israël. Ces délégués assurent la transmission de messages familiaux, procèdent à des enquêtes sur les personnes disparues, acheminent des secours individuels et facilitent le regroupement des membres de familles arabes et juives que les événements avaient dispersés. Des institutions charitables de toutes confessions installées dans la nouvelle ville de Jérusalem sont ravitaillées régulièrement par des convois qui franchissent une fois par mois la ligne de démarcation ; les accords relatifs à ces transports, qui réclament l'autorisation aussi bien des Arabes que des Israéliens, ont été récemment confirmés grâce à l'intervention des délégués du Comité international de la Croix-Rouge.
